



2 avril 2018

La nouvelle réforme du lycée prévue par le gouvernement réduit fortement la place de l'enseignement des SES au lycée. Or une culture économique et sociale exigeante est nécessaire pour s'orienter et poursuivre de façon éclairée des études dans l'enseignement supérieur. Dans cette perspective, le Collectif de défense et de promotion des SES (CDP-SES) revendique la création d'un enseignement facultatif « SES expertes ».

Actuellement les SES sont enseignées sous forme optionnelle en classe de seconde et dans la série ES à hauteur de 5 heures par semaine. En classe de terminale les élèves ont en outre le choix entre un enseignement de « Sciences sociales et politiques » et d'« Economie approfondie ». La réforme du baccalauréat 2021 prévoit entre autres, la suppression de l'enseignement « d'économie approfondie » sans proposer de nouvel enseignement similaire à celui-ci. Or cet enseignement de spécialité permet d'une part aux élèves de se spécialiser et d'approfondir leurs connaissances en économie et, d'autre part, de se préparer aux études supérieures.

En effet, dans une logique de spécialisation progressive « bac -3 bac +3 », l'enseignement d'économie approfondie constitue, un véritable avantage pour les élèves qui souhaitent par exemple poursuivre leurs études en :

- Section de technicien supérieur afin d'obtenir un BTS management des unités commerciales, un BTS banque et assurance, ou encore un BTS commerce international.
- Institut universitaire et technologique afin d'obtenir un DUT techniques de commercialisation, ou DUT gestion des entreprises et des administrations.
- Faculté et notamment en licence d'économie-gestion et licence d'administration économique et sociale.
- Classes préparatoires BL, ECE et ENS D1.

Ainsi conformément à la volonté de « *préparer efficacement les élèves aux études supérieures* » afin de leur permettre de « *se projeter vers la réussite de l'enseignement supérieur* »¹, le CDP-SES revendique la création d'un enseignement facultatif « SES expertes » qui pourrait jouer le rôle de l'actuel enseignement d'« Economie approfondie ». Par analogie avec l'enseignement de mathématiques expertes, cet enseignement serait destiné aux élèves suivant l'enseignement de spécialité SES et aurait une durée hebdomadaire de 3 heures.

Plus largement, c'est la place des SES au sein des « enseignements facultatifs » qui doit être discutée et valorisée.

¹ http://cache.media.education.gouv.fr/file/BAC_2021/00/0/DP_BAC_BDEF_web_898000.pdf